



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5426^e séance

Jeudi 27 avril 2006, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Guangya	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Wolcott Sanders
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M ^{me} Telalian
	Japon	M. Haneda
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Charles Konan Banny, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire. Je prie le Chef du protocole de bien vouloir escorter le Premier Ministre à la table du Conseil.

M. Charles Konan Banny, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole à M. Charles Konan Banny, Premier Ministre de la Côte d'Ivoire.

M. Konan Banny (Côte d'Ivoire) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de l'occasion que vous m'offrez ce matin en ma qualité de Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire de m'adresser au Conseil de sécurité à un moment important du processus de paix en Côte d'Ivoire. Je voudrais, ici, féliciter la Chine pour le travail accompli pendant sa présidence mensuelle du Conseil de sécurité.

J'aimerais également adresser au Conseil les salutations et la reconnaissance du peuple de Côte d'Ivoire, du chef d'État, S. E. M. Laurent Gbagbo, et du Gouvernement de transition, que j'ai l'insigne honneur de conduire, pour l'intérêt que le Conseil de sécurité ne cesse de manifester à l'endroit de la Côte

d'Ivoire, depuis l'éclatement de la crise, le 19 septembre 2002. Il me plaît particulièrement d'exprimer ma gratitude au Conseil pour le soutien constant qu'il apporte à mon gouvernement et à moi-même, depuis notre prise de fonctions en décembre 2005. À cet égard, je me félicite de l'accueil et de l'attention que le Conseil a bien voulu réserver à mon Ministre des affaires étrangères, à l'occasion de son récent passage ici, le 29 mars 2006.

La séance de ce matin m'offre l'agréable opportunité d'exprimer les sincères remerciements et la reconnaissance du peuple ivoirien au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour tout ce qu'il fait pour aider la Côte d'Ivoire à retrouver la paix et la stabilité.

Le Conseil connaît mieux que quiconque la situation de la Côte d'Ivoire, et notamment du processus de paix et de réconciliation engagé depuis la signature des différents accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria, avant l'adoption, le 21 octobre 2005, de la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité.

Avant cette date, le processus était en difficulté. D'ailleurs, la résolution 1633 (2005) a dû être adoptée pour, à la fin du mandat du Président de la République, continuer le processus de paix engagé, mais qui n'avait pas connu de progrès suffisant, pour permettre la tenue des élections au 31 octobre 2005. Les différents protagonistes ivoiriens ne parvenaient pas à poser des actes significatifs allant dans le sens du respect des délais fixés par les accords. Le manque de confiance était manifeste dans la classe politique, et notamment entre les principaux leaders politiques ivoiriens. La plupart était hors du pays, certains craignaient même d'être à Abidjan. La situation en matière de sécurité était au plus bas niveau, et le Gouvernement de réconciliation nationale ne fonctionnait pas de façon optimale.

C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a adopté, sur proposition de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, la résolution 1633 (2005). Depuis l'adoption de cette résolution, et l'espoir qu'elle a créé, la Côte d'Ivoire apprend, sous l'impulsion du Gouvernement de transition, à vivre dans une nouvelle ère. Ce contexte nouveau a permis au processus de paix et de réconciliation de connaître une évolution significative. Même si les choses ne se

passent pas à un rythme accéléré, comme nous le souhaiterions, et comme je le souhaite moi-même et comme le souhaitent la majorité des observateurs et l'immense majorité des Ivoiriens. On peut dire cependant que la situation générale paraît actuellement relativement satisfaisante.

Plusieurs organisations et hommes d'État d'Afrique et d'ailleurs ont apporté leurs concours aux leaders politiques ivoiriens et au peuple de Côte d'Ivoire afin de permettre au processus de paix de connaître des avancées notables. À cet égard, je voudrais exprimer la reconnaissance de la Côte d'Ivoire à la CEDEAO et à son Président, S. E. M. Mamadou Tandja, à l'Union africaine et à son Président, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, sans oublier le Président sortant, S. E. M. Olusegun Obasanjo, et le médiateur de l'Union africaine, le Président Thabo M'Beki, ainsi que les autres chefs d'État pour le rôle positif qu'ils ont eu à jouer.

Naturellement, je voudrais souligner, encore une fois, le rôle de premier plan joué par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et par son équipe basée à Abidjan (Côte d'Ivoire), auxquels je joins évidemment les forces françaises de l'Opération Licorne.

Grâce aux efforts de tous et à ce que j'ai appelé le « tandem », que j'ai délibérément décidé de former avec le Chef de l'État, M. Laurent Gbagbo, mon gouvernement a pu prendre plusieurs initiatives allant dans le sens de la réconciliation et du retour de la confiance, notamment les deux rencontres de Yamoussoukro, dont le Conseil a eu échos. Ce sont : le séminaire gouvernemental sur la feuille de route, du 9 au 11 février 2006; la reprise du dialogue militaire; l'organisation des examens dans les régions centre, ouest et nord occupées; l'ouverture de l'université dans la ville de Bouaké; la rencontre du 28 février 2006 entre les quatre principaux dirigeants politiques ivoiriens que sont M. Laurent Gbagbo, M. Henri Konan Bédié, M. Alassane Ouattara et M. Guillaume Soro.

Cette dernière réunion, réalisée pour la première fois en terre ivoirienne, depuis le début de la crise, a permis aux participants d'aborder, en ma présence, les questions essentielles qui les préoccupaient et dont le règlement devrait donner une impulsion nouvelle au processus de paix. C'est ainsi qu'ils se sont prononcés sur les questions clefs et ont pris des décisions qui ont

permis le retour de la confiance, entre eux et au sein de la classe politique. C'est ainsi que grâce à cela, un espoir s'est installé dans le peuple ivoirien. Cela s'est traduit par des progrès importants sur les plans politique, militaire, administratif et économique. Sur le plan politique, le rétablissement du dialogue entre les leaders politiques a permis de faire tomber le grand mur de méfiance qui les séparait, de lever les obstacles qui bloquaient l'application des accords signés, et d'ouvrir la voie à la mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution 1633 (2005) du Conseil de sécurité et par la feuille de route du Groupe de travail international.

Sur le plan militaire, et conformément aux décisions de la réunion des leaders politiques, les anciennes forces belligérantes, encouragées par le climat de détente politique, ont, à leur tour, repris le cours de leurs échanges interrompus depuis un an, en vue de l'application du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Ce contact inter-états-majors était bien engagé lorsque, le 12 avril 2006, nous avons été ralentis. En vérité, il ne s'agit pas, cependant, d'une rupture définitive, car tout est mis en œuvre en vue d'une reprise prochaine de ces pourparlers.

Sur le plan administratif, l'esprit nouveau, né du Sommet de Yamoussoukro, a permis d'engager partiellement le processus de redéploiement de l'administration dans les régions sous contrôle des Forces nouvelles, dans les domaines de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ainsi, il a été possible d'organiser, dans des conditions satisfaisantes, les examens scolaires, qui n'avaient pu se faire depuis plus de trois ans dans toutes les régions administrées par les Forces nouvelles. L'université de la ville de Bouaké, place forte des Forces nouvelles, a rouvert ses portes le 28 mars 2006.

Cet arrêt forcé de l'enseignement dans ces régions a décuplé le désir des élèves – des enfants, disons-le – de s'instruire. Et c'est avec une intense émotion que, lors de mon premier voyage à Bouaké, début février, j'ai lu les messages inscrits sur les pancartes que portaient les enfants et qui s'adressaient aux adultes que nous sommes : « Nous voulons aller à l'école », « Nous voulons des examens ». C'est une première d'entendre que les enfants aiment les examens! Désormais, c'est chose faite, et je m'en réjouis avec les institutions spécialisées des Nations Unies qui appelaient à la reprise des cours

– institutions des Nations Unies que je remercie au passage.

Sur le plan économique, l'apaisement du climat politique a redonné espoir aux opérateurs économiques, que j'ai conviés, le 31 mars 2006, à un forum au cours duquel tous les problèmes liés à la poursuite et aux conditions d'exercice de leurs activités ont fait l'objet de franches discussions. Une véritable convergence de vues s'est dégagée à l'issue de nos travaux. À l'occasion de ces assises, tous les partenaires du secteur ont insisté, entre autres, sur l'environnement sécuritaire dont la responsabilité première relève, bien entendu, de l'autorité de l'État. Or, les membres du Conseil le savent, l'affaiblissement de l'autorité de l'État, consécutif à la guerre, rend extrêmement difficile l'accomplissement de cette tâche.

Ces avancées que je viens d'évoquer doivent, à mon sens, s'inscrire dans une perspective irréversible. Il faut consolider ce climat de confiance qui revient progressivement. Le processus de paix et de réconciliation se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. La lecture que j'en fais – avec la communauté internationale, que les membres du Conseil représentent – est que le processus de sortie de crise évolue, certes lentement, mais, à mon sens, sûrement dans la bonne direction. D'ailleurs, les récentes déclarations du Conseil l'attestent.

Si nous devons tous nous réjouir de l'évolution positive que connaît d'une manière générale le processus de paix, et nous en féliciter, force est de reconnaître que certaines résistances subsistent encore, qui l'empêchent d'aller plus rapidement conformément au calendrier établi par la feuille de route du Groupe de travail international (GTI). Cela s'observe malheureusement au moment où le Gouvernement œuvre avec détermination à la résolution des problèmes fondamentaux nés de la crise, dont la solution doit permettre la création de conditions idéales en vue de l'organisation d'élections ouvertes, justes, démocratiques et transparentes en octobre 2006. À ce propos, je voudrais saluer l'arrivée en Côte d'Ivoire, le 19 avril 2006, de M. Gérard Stoudmann, nouveau Haut Représentant des Nations Unies pour les élections en Côte d'Ivoire, et l'assurer de la coopération pleine et entière de mon gouvernement.

À ce stade du processus, où des décisions importantes doivent être prises, je me permets

d'appeler à la vigilance et au redoublement des efforts de tous en vue de la résolution des problèmes restants. À cet égard, je me félicite du contenu du huitième rapport du Secrétaire général sur la situation en Côte d'Ivoire (S/2006/222), et notamment du paragraphe 74 de ce document, dans lequel le Secrétaire général se préoccupe du retard accusé par le processus et des conséquences que de nouveaux blocages pourraient entraîner, si les échéances fixées par la résolution 1633 (2005) n'étaient pas respectées.

Il faut aider à consolider les avancées politiques engagées par le Gouvernement ivoirien et arriver à un véritable pacte de cohésion et de stabilité politique, ciment de tout processus de sortie de crise. Il me semble que le temps est venu de transformer les efforts ponctuels en une action collective de la communauté internationale. C'est pourquoi mon gouvernement fait sien le souhait du Secrétaire général de l'ONU de voir renforcer davantage les capacités humaines, matérielles et financières de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) afin de lui permettre d'assurer la sécurisation de tout le processus de sortie de crise, jusqu'à son terme.

Comme les membres le savent, le bon déroulement de ce processus, qu'il s'agisse du programme de DDR ou de la sécurité des opérations électorales et des populations lors des élections, nécessite un environnement sécurisé et de confiance que seule une présence militaire plus significative, mais aussi dissuasive, peut assurer. Par ailleurs, l'importance des élections d'octobre 2006 pour la Côte d'Ivoire et pour la communauté internationale milite en faveur de la mise en place d'un dispositif qui puisse permettre que tout se fasse dans la transparence et la justice, afin d'éviter toute velléité de contestation des résultats des consultations électorales.

S'agissant particulièrement du renforcement de la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ivoirien, je voudrais spécialement souligner que ce point constitue la préoccupation majeure de tous les Ivoiriens et, partant, du Gouvernement de la Côte d'Ivoire. En effet, il faudra non seulement garantir la sécurité à Abidjan mais aussi à l'intérieur du pays, notamment dans la région ouest et à Bouaké. Cette région ouest, comme les membres le savent, est frontalière de la République du Libéria, qui partage beaucoup de similitudes ethniques et culturelles avec les populations de l'ouest ivoirien. Assurer une bonne sécurité de cette partie de la Côte d'Ivoire équivaut

donc, à mon sens, à assurer davantage la sécurité du Libéria et renforcer le processus démocratique naissant dans ce pays frère.

Le cas échéant, tout débordement incontrôlé qui déstabiliserait l'ouest ivoirien aurait inévitablement des conséquences fâcheuses au Libéria, voire au-delà, en Sierra Leone.

À cet égard, mon gouvernement se réjouit du retour des Casques bleus de l'ONUCI dans cette région du pays. Il s'engage à leur assurer, ainsi qu'à toutes les forces impartiales, la liberté de mouvement et de travail.

Je sais qu'un projet de résolution portant sur l'augmentation des effectifs des forces de l'ONUCI est en cours d'élaboration au sein du Conseil. Si mon gouvernement salue cette initiative, il serait souhaitable, cependant, que le nombre de Casques bleus supplémentaires devant être mis à la disposition de l'ONUCI se rapproche le plus possible de celui demandé par le Secrétaire général. Ainsi l'ONUCI pourrait être capable d'apporter un soutien dynamique et efficace au Gouvernement dans la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de travail international.

Pour toutes ces raisons, je voudrais prier les membres du Conseil de sécurité de soutenir la proposition du Secrétaire général et de l'examiner très favorablement. Les membres du Conseil doivent cependant savoir que je reste convaincu que sans la ferme volonté politique des principaux acteurs de la crise et de tous les Ivoiriens de sortir la Côte d'Ivoire du conflit actuel, aucune présence militaire, aucune

pression internationale ne peut régler la crise que traverse le pays. Mais il est aussi vrai que sans le soutien de la communauté internationale, les Ivoiriens ne pourront pas, tous seuls, régler tous les problèmes majeurs du conflit ivoirien.

Œuvrons donc tous ensemble, pour le retour à la paix en Côte d'Ivoire, pour que rien ni personne ne nous fasse revenir en arrière. C'est dans cet esprit que j'invite également tous nos partenaires internationaux, et notamment ceux des secteurs du développement, au respect de leur engagement conformément au paragraphe 3 du chapitre VIII de l'Accord de Linas-Marcoussis portant sur le redressement économique et la nécessité de la cohésion sociale. Celui-ci stipule en effet que la Table ronde de Linas-Marcoussis recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

Je sais infiniment gré aux membres du Conseil de leur accueil et de l'attention qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire de sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

La séance est levée à 10 h 35.